



R A P P O R T D ' A C T I V I T É S



PARTENAIRES OLYMPIQUES NATIONAUX



DECATHLON



GROUPE
BPCE



FOURNISSEURS OFFICIELS





« Particulièrement olympique, l'année 2016 a été rythmée par les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lillehammer, les Jeux Olympiques de Rio et la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. »

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

À Rio, du 5 au 21 août, une ambiance festive, chaleureuse et amicale a accompagné les exploits de nos Français, emmenés par un formidable porte-drapeau, Teddy Riner. J'ai personnellement adoré cette magnifique célébration de l'Olympisme offerte par le Brésil.

Présent à nos côtés au dîner des chefs d'État, à la conférence de presse de présentation de Paris 2024 et au Club France, le Président de la République, Monsieur François Hollande a, une nouvelle fois, montré son attachement à la délégation olympique et à la candidature olympique et paralympique de la France. Son implication et sa disponibilité ont été unanimement soulignées.

Paris 2024 s'inscrit totalement dans la stratégie générale, voulue depuis 2005 et la déconvenue de Singapour, d'organiser de grands événements sportifs. La France est sans conteste une terre d'accueil de championnats du monde ou d'Europe, notamment dans les disciplines olympiques. En témoignent, pour 2017, les organisations des Mondiaux de handball, surf, lutte, canoë-kayak et hockey-sur-glace, preuves incontestables que notre pays a la capacité d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques ; personne ne peut en douter !

Pour nous, acteurs du mouvement sportif, militant depuis toujours pour que le sport soit au cœur d'un projet de société, l'enjeu est d'abord d'apporter un nouveau souffle pour construire le mouvement sportif de demain. Les Jeux sont un tel accélérateur de projets que l'on se prend volontiers à rêver que, demain, la transversalité du sport soit davantage reconnue – et à travers elle, le rôle essentiel du mouvement sportif et de ses clubs.

Rio 2016 nous a permis de développer un Club France d'une qualité inédite, ouvert à tous, accueillant et animé en permanence. Il a été l'ambassade de notre candidature durant la quinzaine olympique et nombreux ont été les acteurs internationaux à le fréquenter. Des partenaires de qualité ont cru au projet et s'y sont impliqués.

Le Club France aura même été un élément déterminant pour le financement et le développement du CNOSF, et nous sommes heureux de leur confiance et de ce retour sur investissement immédiat.

Si les Jeux sont la vitrine, ils ne doivent pas pour autant occulter le reste des actions, fort nombreuses, qui ont mis à contribution l'ensemble des équipes du CNOSF. Je souhaite en particulier souligner l'engagement de la commission des territoires pour que CROS, CDOS et CTOS s'adaptent au mieux à la réforme territoriale avec notamment un calendrier et des nouveaux statuts le permettant. Ce ne sont évidemment pas les seules actions à mettre en évidence. Chacun peut apprécier l'investissement nécessaire à la conduite des actions de formation, de relations internationales, de sport-santé ou encore d'éducation, avec l'Année de l'Olympisme de l'école à l'université, le tout appuyé par les services administratifs, financiers et juridiques.

Toutes ces actions sont autant d'éléments constitutifs du socle de l'héritage que nous souhaitons voir mis en œuvre si nous avons le bonheur d'organiser les Jeux de 2024. Elles sont complémentaires de celles liées à la performance sportive de nos athlètes. Je veux souligner toutes les actions menées en leur faveur, tant par le ministère des Sports que par le CNOSF, pour améliorer la prise en compte de leurs attentes et leurs conditions de préparation, de leur épanouissement et de leur après-carrière. C'est maintenant que se préparent les médailles de 2024 et il était important de nous mobiliser pour donner à la génération 2024 un maximum d'atouts pour réussir.

Nous sommes tous tournés vers un seul objectif, celui de voir les membres du CIO attribuer à Paris et à la France l'honneur d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Rendez-vous le 13 septembre 2017. Pour que notre rêve devienne réalité !

Denis Masseglia

MUTUALISATION ET PRÉSERVATION DES INTÉRÊTS COLLECTIFS DU MOUVEMENT SPORTIF

La mutualisation au service de nos membres et la défense d'intérêts collectifs furent une priorité en 2016. De nombreux dossiers ont été mis en chantier, initiés et pilotés par le secrétaire général, Jean-Michel Brun.

1 | ACCOMPAGNEMENT À LA RÉFORME TERRITORIALE

Dans la même veine que lors de la réforme de 2010 où le rapport de Jean-Michel Brun, et sa diffusion aux parlementaires, avait permis d'engager la procédure afférente à l'aboutissement d'une compétence partagée au bénéfice du sport. Pour cette nouvelle réforme, une plateforme de soutien a été créée au CNOSF, au bénéfice des fédérations, composée d'experts disposant d'une large palette de compétences. L'élaboration d'un vade-mecum détaillant les procédures facilita les échanges et l'examen des problématiques posées aux fédérations. Aucun modèle de mise en œuvre ne pouvant être dupliqué, une assistance personnalisée fut organisée. Une cinquantaine de fédérations se mirent en rapport avec le CNOSF.

2 | AVANT-PROJET DE LOI RELATIF À LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce dossier particulièrement sensible concerne toutes les fédérations. La sécurité et la santé des pratiquants sont les premières préoccupations fédérales. Cet avant-projet est une réforme utile qui doit pouvoir concilier notamment "l'assurabilité du risque" et un niveau de "supportabilité



Jean-Michel Brun, secrétaire général

financière" pour les gestionnaires et organisateurs. L'évolution de la jurisprudence et la "pression assurantielle" sur nos structures nous conduisent à imaginer un régime adapté à la pratique sportive, qui devrait trouver sa place dans le Code du sport. Les observations du CNOSF, en réponse à la consultation publique organisée par le ministère de la Justice, ont été produites en date du 22 juillet 2016.

Nous avons été auditionnés par les services du Garde des Sceaux le 14 octobre 2016. Une nouvelle contribution a été apportée le 27 octobre afin de nourrir une étude d'impact du ministère de la Justice et de mettre en exergue les spécificités ainsi que les difficultés rencontrées par les fédérations sportives.

3 | CERTIFICAT MÉDICAL ET PRATIQUE SPORTIVE (CMNCI)

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé publique a modifié les dispositions relatives au certificat médical à produire pour la pratique des activités sportives.

Le CNOSF a ouvert un chantier en lien avec les modalités d'application de ce certificat au travers d'un décret d'application débattu à partir de nos propositions, mais aussi par le biais d'un amendement législatif proposé.

La démarche fut centrée sur l'impérieuse nécessité de redonner des marges de manœuvre fédérales dans ce monde où la faculté d'adaptation est indispensable.

La fréquence de présentation des certificats médicaux a été revue et modifiée en ce sens. Un auto-questionnaire est en cours d'élaboration. Nous veillons à ce que le principe de simplification trouve application sans générer de surcharges de travail, ni de surcoûts pour les fédérations.

4 | LA PROTECTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (LOI DU 27 NOVEMBRE 2015)

Une obligation a été mise à la charge des fédérations qui doivent souscrire, dans certaines conditions, une assurance pour leurs sportifs de haut niveau. Différentes interrogations ont été formulées en considération des modalités de mise en œuvre de nouvelles obligations fédérales et des difficultés soulignées.

Une réunion interfédérale et différents groupes de travail ont permis d'obtenir l'amendement du texte législatif afin d'encadrer le périmètre des obligations fédérales et d'obtenir une gestion plus adaptée. Le dossier reste à finaliser.

5 | LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Le droit des usagers de saisir l'Administration par voie électronique a instauré un droit de saisine nouveau. Les modalités d'application aux fédérations sportives délégataires et à leur ligue professionnelle ont été mises en œuvre à compter du 7 novembre 2016. Ce nouveau principe doit s'appliquer en lien avec celui du "silence vaut acceptation". Les fédérations ont l'obligation technique de mettre en place des téléservices opérationnels (avec une adresse de messagerie fonctionnelle et un accusé de réception obligatoire). Ce dossier mérite un point de vigilance continue.

6 | RÉGLEMENT DISCIPLINAIRE TYPE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES

Nous avons travaillé en lien étroit avec le ministère chargé des Sports qui a porté ce projet de texte. Suite à plusieurs réunions de travail au sein du CNOSF, ce



texte a intégré plusieurs avancées facilitant la mise en œuvre des dossiers et permettant de réduire les charges fédérales afférentes à cette gestion disciplinaire (divers assouplissements : courrier électronique, conférences audiovisuelles, délais, mesures conservatoires, etc).

Selon les termes du décret du 1^{er} août 2016, les fédérations disposent jusqu'au 1^{er} juillet 2017 pour mettre en conformité leur règlement.

7 | CONFÉRENCE DES DAF (DIRECTEURS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DES FÉDÉRATIONS)

Espace collaboratif et d'échanges instauré au CNOSF, il permet le partage d'expériences et d'informations dans le but de faciliter la gestion administrative quotidienne des fédérations. Une charte de collaboration a été signée en 2016 par les présidents de fédérations. Des réunions se tiennent régulièrement en lien avec les interrogations et problématiques fédérales.

8 | DÉCRET RELATIF AUX MISSIONS DE DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Le projet prend en compte la reconnaissance bien légitime du métier de DTN, avec l'affirmation de leur autorité fonctionnelle tant sur l'ensemble des conseillers que des entraîneurs.

Nous avons fait part de nos réflexions en lien avec ce dispositif, à l'effet de préciser le texte final. Le pouvoir réglementaire doit encore compléter quelques points.

9 | COLLABORATION SUR L'INNOVATION

Notre objectif est de réunir les conditions nécessaires au partage d'expériences et au développement des activités fédérales. Une réunion interfédérale s'est tenue au CNOSF en 2016, en présence de startups présentant leurs outils et projets. Une collaboration avec Paris and co/Le Tremplin a été engagée. La création d'une plateforme au CNOSF dédiée à la valorisation des expertises est en cours pour générer une dynamique de structuration et de mutualisation au service du mouvement sportif.

L'ESSENTIEL 2016 : UNE ANNÉE TRÈS OLYMPIQUE !

UNE PRIORITÉ : PARIS 2024

En 2016, le CNOSF a largement contribué aux travaux de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Membre fondateur du Groupement d'intérêt public (GIP) Paris 2024, il siège dans l'ensemble de ses instances exécutives et comités de pilotage. Son action s'est articulée autour des deux axes de mobilisation nationale et de promotion internationale : concertation avec le plus grand nombre, implication de l'ensemble du mouvement sportif, opérations événementielles telle la divulgation du premier dossier de candidature à la Philharmonie de Paris, le 17 février 2016.

À l'international, le CNOSF a pris part à toutes les présentations organisées par Paris 2024, notamment dans les grandes manifestations comme les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016 ou l'Assemblée générale de l'Association des comités nationaux olympiques, à Doha en octobre.

Enfin, le CNOSF a adapté sa communication à l'enjeu de candidature : J-100 au Palais de Chaillot, Club France de Rio, retour de la délégation française aux couleurs de Paris 2024.

La candidature de Paris a été une priorité pour le CNOSF en 2016, et le restera jusqu'à la décision de Lima, le 13 septembre 2017.



179

MILLIONS
D'IMPRESSIONS
#ESPRITBLEU
#CLUBFRANCE
EN AOÛT



RIO 2016 : VITRINE D'EXCELLENCE DU HAUT NIVEAU FRANÇAIS ET DE L'AMBICTION INTERNATIONALE DE LA FRANCE

L'équipe de France olympique, a brillé à Rio, avec un record de 42 médailles (10 or, 18 argent et 14 bronze). Ces Jeux auront aussi permis d'afficher l'ambition sportive internationale de la France et son savoir-faire, en pleine candidature de Paris à l'organisation des Jeux de 2024.

Le Club France, lieu emblématique de célébration des Jeux, a été inauguré par le Président de la République, François Hollande, le 5 août, jour de la cérémonie d'ouverture.

Plus de 120 000 visiteurs ont fait vivre un Club France mis en place avec le soutien des partenaires olympiques, mais aussi de la MAIF, Total, Décathlon, l'Ademe et de nombreuses collectivités. Ils ont partagé les émotions des compétitions et des athlètes français, profité de nombreux concerts, d'animations sportives et culturelles, d'expériences culinaires, etc. Un centre de presse de 300 m², ouvert à toute heure, a permis à plus de 1 000 journalistes, français et étrangers, de participer à la médiatisation de la délégation, mais aussi au rayonnement du Club France et de Paris 2024.

Le CNOSF remercie tous ceux qui ont œuvré à ce succès, notamment les bénévoles, Français et Brésiliens, recrutés à travers un programme de volontariat dédié.

UN ENGOUEMENT MÉDIATIQUE ET POPULAIRE POUR L'ÉQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE

Les Bleus n'ont pas manqué leur rendez-vous avec leurs supporters, par les résultats, mais aussi par leur enthousiasme et leur solidarité. Adopté par le CNOSF, et les athlètes, depuis Londres 2012, cet "Esprit Bleu", a été l'élément principal d'une campagne de promotion dévolue à l'occasion du J-100. Mettant en scène des chefs de file de la délégation à travers trois films, six visuels et de nombreuses déclinaisons digitales, elle a accompagné l'engouement médiatique et populaire pour les Bleus.

À Rio, la délégation a bénéficié d'une intense exposition, avec plus de 600 journalistes français accrédités pour les Jeux, et un millier de représentants des médias au Club France.



France Télévisions, diffuseur officiel, a cumulé 40 millions de téléspectateurs et 150 millions de vues sur ses plateformes numériques. Le CNOSF, via ses sites et réseaux sociaux France Olympique, a fait vivre les Jeux en France et assuré la promotion du Club France au Brésil. Innovants, ils ont touché 36 millions d'utilisateurs sur Facebook et 179 millions d'impressions cumulées pour les hashtags #espritbleu et #ClubFrance sur Twitter durant le mois d'août. Les 520 000 fans de FranceOlympique sur Facebook, Twitter et Instagram, constituent la 2^e communauté parmi les CNO européens.

LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ) D'HIVER À LILLEHAMMER

Les 2^e JOJ d'hiver se sont tenus en février à Lillehammer, au cœur de l'héritage olympique de 1994. Les Bleuets, emmenés par Vincent Defrasne, champion olympique à Turin 2006 et porte-drapeau à Vancouver 2010, ont remporté 6 médailles dans une formidable ambiance.



40

MILLIONS
DE TÉLÉ-
SPECTATEURS
FRANÇAIS ONT
SUIVI L'ÉQUIPE
DE FRANCE
OLYMPIQUE





DES PARTENAIRES OLYMPIQUES TRÈS IMPLIQUÉS

Les partenaires olympiques ont parfaitement accompagné l'équipe de France olympique sur la route de Rio 2016.

Française des Jeux : campagne TV, bourses à des associations, challenge de soutien ParionsSport (cagnotte augmentant à chaque médaille française).

Allianz : programme "Athlètes et Carrières", campagne "Toute une équipe" sur le staff de l'équipe de France olympique.

BMW : Team Sport Expérience (16 athlètes ambassadeurs), accueil de 60 athlètes à l'inauguration du Salon de l'Automobile 2016.

Groupe BPCE : programme "Votre Coach by BPCE", enrichi à Rio par l'expérience Club France.

Caisse d'Épargne : Team de 32 athlètes dont 11 sélectionnés pour Rio 2016, série TV récompensée par Sponsora.

La Banque Populaire : accords régionaux individuels avec neuf marins, web-série "Des premiers bords aux rêves d'or".

Lacoste : co-organisation avec le CNOSF du J-100 au Palais de Chaillot, collection exclusive (1200 packs livrés), campagne "Support with Style", habillage de 300 vitrines de boutiques en France.

Odalys : animations dédiées au sein des villages de vacances.

Air France : transport privilégié de 1200 personnes entre Paris et Rio, avec deux avions spécialement affrétés pour le retour, un cahier dédié dans le magazine Air France d'août.

Andros : 600 points de vente animés autour de l'opération "La force des champions", jeu concours.

L'Or : campagne "À la poursuite de L'Or" avec notamment Laura Flessel.



PARTENARIAT TV DU CNOSF

Le CNOSF et la chaîne L'Équipe ont particulièrement œuvré à la médiatisation du sport français. En sus des événements produits et diffusés régulièrement, l'année a été rythmée par la retransmission des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de Lillehammer et des tournois de qualification olympique de boxe, volley-ball et water-polo. Le magazine hebdomadaire Esprit Bleu, multi-diffusé, a permis de traiter plus de 90 sports et de mettre en avant 400 sportifs dans des situations quotidiennes d'entraînement, de compétition mais aussi de double projet.

Après quatre ans d'un partenariat performant avec le groupe L'Équipe, le CNOSF a relancé une consultation afin de trouver son partenaire TV pour la période 2017-2020, et retenu le Groupe France Télévisions.

Diffuseur historique des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver et d'été, de championnats du monde et/ou d'Europe de sports olympiques et d'événements sportifs majeurs, France Télévisions détient les droits de retransmission des Jeux 2018 et 2020. Il s'engage à contribuer à la promotion et à la médiatisation du sport français à travers l'offre sportive de ses antennes – nationales, régionales, ultramarines – et ses services numériques et à y renforcer de manière significative l'espace consacré au sport, dans toute la diversité de ses disciplines. Il participera, aux côtés du CNOSF, au financement de la production des programmes réalisés dans le cadre de ce partenariat.



90

SPORTS ET
400 SPORTIFS
DIFFUSÉS DANS
LE MAGAZINE
ESPRIT BLEU

UN LIEU UNIQUE POUR UN HAUT NIVEAU PLUS PERFORMANT

Le CNOSF a travaillé avec l'État sur la structuration du sport de haut niveau afin d'optimiser l'accompagnement des fédérations. Un lieu unique regroupe désormais, à l'INSEP, les équipes en charge du haut niveau du CNOSF, de l'État, du Comité paralympique et sportif français et de l'Association des directeurs techniques nationaux.

DÉVELOPPER LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le CNOSF a mené des actions de soutien aux fédérations, via un soutien financier, dans le cadre de candidatures internationales et le cycle de formations "Parcours ambition internationale".

En termes de coopération internationale, le CNOSF a participé aux travaux des COE, de l'ACNO, de commissions du CIO, CIJM ou de l'OFAJ. Il a également œuvré au sein de l'AFCNO, via notamment la mise à disposition de volontaires et de formations pour les entraîneurs francophones.



Le CNOSF a travaillé avec la Solidarité olympique sur des programmes éducatifs, accueilli des boursiers, et participé au programme "Mémoire de la Francophonie sportive". Il a participé à l'ensemble des réunions, actions et déplacements liés à la candidature de Paris 2024.

LA POURSUITE DU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le CNOSF a représenté le mouvement sportif auprès de l'État et des parlementaires et formulé des propositions sur diverses thématiques : intérêt général au sens fiscal, règlement disciplinaire général et relatif à la lutte anti-dopage, certificat médical, assurance des sportifs de haut niveau, réformes de la responsabilité civile, de la commande publique, du droit des obligations, etc.

Par ailleurs, la coopération a été poursuivie avec le CNDS, le CNS, l'AMF et autres représentations nationales d'élus de collectivités, le Mouvement associatif, le MEDEF, le CSA, les partenaires sociaux.

Le CNOSF, via sa commission juridique, a rendu 78 avis relatifs aux demandes des fédérations françaises d'obtenir une délégation ministérielle afin d'organiser certaines compétitions sportives, de procéder à leurs sélections, de développer un projet de performance fédéral et de proposer les inscriptions sur les listes de haut niveau.

Le rapport de la Grande Conférence sur le sport professionnel a été remis au secrétaire d'État aux Sports, Thierry Braillard, le 19 avril à la Maison du sport français. Les enjeux éthiques, économiques et juridiques présentés ont motivé la proposition de loi sur l'éthique, la régulation et la transparence du sport professionnel.

COMMISSION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS SPORTIFS

La commission s'est penchée sur les problématiques rencontrées par les commissions fédérales, telles que la formation continue, l'exercice illégal de l'activité, les modifications législatives, etc. Elle a également organisé la première épreuve de l'examen de la licence d'agent sportif, réunissant 502 candidats de 11 fédérations sportives délégataires.



LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Le CNOSF a poursuivi son accompagnement des fédérations et des CROS/CDOS/CTOS sur l'organisation territoriale du mouvement olympique français, l'emploi (dispositifs publics d'aide à l'emploi, apprentissage, etc.), la formation (certifications, offres de formations), l'éducation (projets éducatifs en lien avec l'Olympisme), les équipements (comité de programmation du CNDS), le sport-santé (comités sport-santé des fédérations, dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives) et la vie associative (promotion du volontariat associatif, de l'accès des femmes aux responsabilités).



SENTEZ-VOUS SPORT

Comme en 2015, la 7^e édition de la semaine Sentez-Vous Sport a été célébrée en même temps que la Semaine européenne du sport (European Week of Sport). Près de 7 millions de personnes ont été sensibilisées par les actions menées au travers des 8 175 événements sportifs labellisés.

En ouverture, le village Sentez-Vous Sport, organisé au stade Charléty le 10 septembre, a permis aux Parisiens et Franciliens de s'initier à de nombreuses activités physiques et sportives. À cette occasion, le CNOSF a déployé le 3^e cycle des 4 saisons du sport féminin : "inciter à pratiquer".

Les 5^e Assises Sport et Entreprises, le 22 novembre, ont été accompagnées par la mise en ligne sur le site Internet du CNOSF d'un guide pédagogique du sport en entreprise destiné à aider et conseiller les entreprises souhaitant proposer des activités physiques et sportives à leurs collaborateurs. 29 fédérations et 29 CROS/CDOS/CTOS ayant développé une offre de sport en entreprise ont été répertoriés à ce jour.

La 3^e édition des Trophées Sentez-Vous Sport, ce même 22 novembre, avec la participation de Michel Cymes – président du jury – et des parrains Sarah Ourahmoune et Jason Lamy-Chappuis, a récompensé 7 lauréats dans 5 catégories, avec une nouveauté : le "Prix de l'entreprise la plus sportive de France".



8175

ÉVÉNEMENTS
SENTEZ-VOUS
SPORT



PÔLE RELATIONS INTERNATIONALES

Le CNOSF a donné en 2016 la priorité aux actions stratégiques suivantes :

- Le soutien à l'action internationale des fédérations ;
- L'implication dans les projets de coopération à la fois francophones, européens ou bilatéraux ;
- La promotion de la candidature de Paris 2024 lors d'événements institutionnels et sportifs majeurs.



SOUTENIR L'ACTION INTERNATIONALE DES FÉDÉRATIONS

SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIONS INTERNATIONALES

Un budget de 500 000 € a été consacré en 2016 au soutien des actions internationales présentant le plus fort intérêt stratégique pour le sport français : candidatures à des postes de dirigeants dans les instances internationales, accueil d'événements institutionnels, déplacements internationaux, coopération.

Sur 1,8 million d'euros de demandes formulées par les fédérations, 1,7 million répondait aux critères d'éligibilité fixés. 52 fédérations, dont 28 olympiques, ont ainsi été soutenues.

35% des fonds versés ont permis d'aider au soutien de candidatures et 34% à la représentation internationale des fédérations.

Le CNOSF contribue, en lien avec le CNDS, le ministère chargé des Sports et la DIGES, au soutien apporté à l'organisation des grands événements sportifs internationaux. Il étudie les dossiers de demande de subvention et accompagne les fédérations.

PARCOURS AMBITION INTERNATIONALE

Entre novembre 2015 et avril 2016, la 3^e promotion du Parcours ambition internationale, composée de 26 élus ou cadres techniques du mouvement sportif, dont six présidents de fédérations françaises, a suivi quatre séminaires thématiques afin d'aborder avec des experts des enjeux tels que le

lobbying, la veille stratégique, la francophonie, la communication interculturelle.

La nouveauté pour cette promotion, baptisée "promotion Alice Milliat", a été la délocalisation du dernier séminaire à Bruxelles. Deux journées au cœur des institutions européennes ont permis de cerner les nombreux enjeux qui lient le sport et l'Union Européenne. En parallèle, 15 participants ont suivi une formation individualisée en anglais.

Depuis octobre 2016, une 4^e promotion a également débuté ce programme.



SOLIDARITÉ OLYMPIQUE

Le CNOSF a constitué plusieurs dossiers de subvention dont certains en relation avec les fédérations, pour aider les athlètes à hauteur de 207.600 \$US, ou directement au bénéfice des fédérations pour 396.400 \$US. Le CNOSF a obtenu, au titre des actions sociétales, 208.700 \$US, et pour l'administration générale, 188.000 \$US. Enfin, 2.343.000 \$US ont été attribués au titre des Jeux Olympiques de Sochi et de Rio.

De surcroît, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a subventionné le premier stage d'entraîneurs francophones, à l'INSEP. Le Pôle relations internationales a suivi, dans le cadre du partenariat avec le CRJS de petite

couronne, les projets initiés par le CNOSF et a continué à accompagner les dix boursiers placés par la Solidarité olympique pour préparer les Jeux ; parmi eux, quatre étaient présents à Rio.

LE CERCLE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le CNOSF a innové et créé le "Cercle des Relations internationales" à destination des fédérations. Ce dispositif, basé sur l'expertise et les ressources internes des fédérations, a pour objectif de créer les conditions pour développer des synergies entre elles sur leur stratégie internationale en leur permettant de "partager l'expérience".

Après une première réunion de lancement en février et une autre, de cadrage, en mai, un premier atelier réunira les fédérations autour de la thématique de la francophonie.

INTERVIEW DE GRANDES PERSONNALITÉS

Afin de valoriser l'action des francophones du sport, le Pôle a poursuivi le programme de préservation de la mémoire des grands dirigeants. Celui-ci, soutenu par la Solidarité olympique, comprenait la réalisation de 11 interviews entre 2015 et 2016, dont une de Jacques Rogge, ancien président du CIO. Des versions courtes de ces entretiens sont disponibles pour le grand public sur le site Internet du CNOSF ; des versions longues sont à disposition des chercheurs, sur demande auprès du Pôle.

ACCOMPAGNEMENT DE CANDIDATURES

Au-delà de l'accompagnement financier, le CNOSF a soutenu les candidatures à la présidence de leur fédération internationale de Georges Guelzec (gymnastique), Didier Gailhaguet (patinage artistique), Jacques Fontaine (squash) et, à la vice-présidence, de Tony Estanguet (canoë-kayak). Ces soutiens ont pris différentes formes : création d'outils de communication, activation de réseau et échanges d'analyses.



ZOOM

Jeux 2024

En 2017, le Pôle sera pleinement mobilisé pour l'objectif d'obtention de l'organisation des Jeux de 2024. Contribuer à la représentation du CNOSF à l'étranger, accompagner les fédérations et promouvoir le savoir-faire du sport français seront ses priorités.





S'IMPLIQUER DANS DES PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

REPRÉSENTATION DES ÉLUS DU CNOSF

Denis Masseglia est premier vice-président du Comité international des Jeux méditerranéens (CIJM), membre de la commission culture et éducation olympique du CIO, et de la commission marketing de l'ACNO.

Jean-Michel Brun est président de la commission juridique du CIJM, et membre de la commission européenne des Comités olympiques européens (COE).

FRANCOPHONIE

Le développement de la Francophonie sportive est un objectif stratégique du CNOSF qui a mené plusieurs actions en ce sens.

Tout d'abord, au mois de mai 2016, sous l'égide de l'Association francophone de comités nationaux olympiques (AFCNO) et en partenariat avec l'INSEP, le CNOSF a organisé la première semaine de formation pour entraîneurs francophones de haut niveau. Ce dispositif inédit, financé par l'OIF et la Solidarité olympique, a rassemblé, durant plus d'une semaine, 24 entraîneurs représentant 23 pays et 14 disciplines. Ils ont pu bénéficier de l'expertise de nombreux intervenants autour de thématiques liées à la performance de haut niveau (nutrition, sommeil, préparation physique, motivation), mais aussi à l'éthique, développée par Jean-Michel Brun.

Pour la 5^e année consécutive, le CNOSF a par ailleurs contribué au renforcement de la coopération entre comités olympiques via le programme de "volontariat sportif francophone". Neuf jeunes Français sont ainsi partis pour des missions d'un an dans des CNO membres de l'AFCNO ou des unions sportives francophones.

En marge de l'Assemblée générale de l'ACNO, organisée en novembre à Doha (Qatar), les représentants des CNO francophones se sont retrouvés le temps d'un dîner à la Résidence de France.

Ils ont pu échanger leurs visions de l'avenir de la Francophonie sportive et renforcer leurs liens.

Comme pour chaque édition des Jeux Olympiques et Paralympiques depuis 2004, un lexique trilingue (français-anglais-portugais) a été réalisé en amont de Rio 2016, en partenariat avec l'INSEP, l'OIF et le gouvernement. Disponible gratuitement sous format numérique (site Internet et application), le lexique est un outil pérenne à la disposition de tous.

PROJETS EUROPÉENS

De juillet 2015 à décembre 2016, le CNOSF a coordonné le projet "Sport for Everyone", co-financé par la Commission européenne pour promouvoir la Semaine européenne du sport. Avec l'aide de CNO partenaires (Italie, Lituanie, Macédoine, Portugal), le CNOSF a assuré la parution d'un guide visant à apporter au mouvement sportif des idées concrètes et des outils pratiques pour développer leurs propres actions pendant cette semaine. Celui-ci est disponible gratuitement sur le site Internet du projet.

Le CNOSF a également été retenu comme partenaire du projet européen "Sport Parks", mené par le CNO tchèque et consistant à élaborer un guide destiné à la mise en place d'un village des sports à l'occasion de grands événements.

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE - OFAJ

Une centaine d'associations sportives a bénéficié du soutien financier et pédagogique de l'OFAJ. Lors du stage de formation à l'animation linguistique, 20 certificats ont été délivrés. Par ailleurs, les cours de langue franco-allemands avec activités sportives ont rencontré un vif succès. Dix jeunes Français et autant d'Allemands ont effectué leur service civique dans le pays partenaire sur des missions d'insertion par le sport et de sport-santé. L'évaluation des stages d'entraînements en commun pour les catégories espoirs a été présentée à l'occasion de la 51^e session annuelle des fédérations, à Francfort (Allemagne). Au total, 3 500 jeunes

sportifs ont participé à un échange sportif en 2016. Jean-Michel Brun est le représentant du CNOSF auprès de l'OFAJ.

RÉCEPTION DE DÉLÉGATIONS

Le CNOSF a été sollicité pour partager son savoir-faire. Ainsi, une délégation de Tunisie a été accueillie pour un échange d'expériences autour des problématiques de "sport et développement durable" et une délégation de Corée du Sud autour de l'éducation aux valeurs olympiques. Marketing et partenariats ont alimenté les échanges avec des représentantes du CNO de Taïwan. Enfin, l'accueil de personnalités du district de Yanqing (Chine) a permis d'aborder l'organisation des Jeux d'hiver de Pékin 2022.

En partenariat avec le Comité international des Jeux méditerranéens (CIJM), l'organisation de stages au CNOSF est programmée pour de futurs dirigeants.

PROMOTION DU MOUVEMENT SPORTIF ET DE LA CANDIDATURE DE PARIS 2024 LORS D'ÉVÉNEMENTS INSTITUTIONNELS ET SPORTIFS MAJEURS

LE CLUB FRANCE ET LES JEUX DE RIO

Véritable temps fort au sein du Club France de Rio, la soirée internationale du 6 août a permis d'accueillir près de 900 invités, dont 26 membres du CIO. Durant la quinzaine olympique, plus de 16 fédérations internationales et 35 membres du CIO ont visité le Club France, auxquels s'ajoutent de nombreuses personnalités du Mouvement olympique, dont le président du CIO, Thomas Bach.



Deux événements ont par ailleurs été organisés en partenariat avec les fédérations françaises, notamment pour soutenir les candidatures internationales de Tony Estanguet et de Georges Guelzec.

La Francophonie a également été mise à l'honneur par l'organisation d'un déjeuner rassemblant 45 représentants de CNO francophones et lors des concerts de Manu Dibango, saxophoniste camerounais et Grand Témoin de la Francophonie à Rio.

La grande majorité des maisons nationales a été visitée par le CNOSF. Denis Masseglia et Jean-Michel Brun ont répondu à de nombreuses invitations et ont été présents sur l'ensemble des sites.

ÉVÉNEMENTS INSTITUTIONNELS ET PROMOTION DE PARIS 2024

Le Pôle relations internationales a travaillé en étroite collaboration avec le GIP Paris 2024, notamment dans l'élaboration de la stratégie internationale de la candidature. De nombreux déplacements sur les événements institutionnels ont également servi à rencontrer un grand nombre d'acteurs internationaux et de promouvoir la candidature tels que Sportaccord (Lausanne, Suisse), Peace and Sport (Monaco), Assemblée générale de l'ACNO (Doha, Qatar).

Un partenariat avec CityEvents, forum international sur "le sport de demain", organisé pour la première fois en mars 2016 à Paris, a renforcé la visibilité du CNOSF.

Une attention particulière a été portée aux événements européens : l'Assemblée générale des COE (Minsk), le EU Sport Forum (La Haye), le séminaire des COE (Tarragone), la commission exécutive des COE (Bruxelles) ont été autant d'occasions de renforcer des liens avec nos partenaires voisins.



PÔLE OLYMPIQUE ET HAUT NIVEAU

L'année 2016, débutée avec la participation de nos jeunes athlètes des sports d'hiver aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lillehammer, a bien sûr été dominée par la participation de la délégation française aux Jeux Olympiques de Rio. Cette équipe de France olympique a été celle des records, tant en termes de participation que de médailles obtenues.



Jean-Luc Rougé
vice-président
en charge du haut niveau



42

MÉDAILLES AUX
JEUX OLYMPIQUES
DE RIO



10 D'OR

18 D'ARGENT

14 DE BRONZE



9 remplaçants en cours de compétition, ce sont au final 406 athlètes qui ont participé aux Jeux. Le nombre d'encadrants, dont les fédérations sont de plus en plus demandeuses, a été aussi très élevé puisque 343 personnes ont pu être accréditées, grâce aux nombreux transferts d'accréditations. Trois années de collaboration avec nos interlocuteurs brésiliens et les fédérations se sont concrétisées sous la forme de cette importante et ambitieuse délégation.

Le début d'année a également été marqué par la création du "lieu unique", à l'INSEP, permettant de regrouper sur le même site les acteurs impliqués sur le haut niveau – Pôle olympique et haut niveau du CNOSF, Mission d'optimisation de la performance des fédérations (MOP), l'Association des DTN (ASDTN), un bureau permanent pour la direction des sports et le Comité paralympique et sportif français (CPSF) – afin d'améliorer le service rendu aux fédérations et de favoriser une meilleure communication entre ces entités.

L'année a été clôturée par un magnifique Forum des athlètes, fortement soutenu par la candidature de Paris 2024, qui a regroupé 400 athlètes et eu l'honneur de recevoir la visite de Thomas Bach, président du CIO.

LES JEUX OLYMPIQUES DE RIO BRÉSIL - 5 AU 21 AOÛT

Beauté du site, ambiance carioca, performances... les Jeux Olympiques de Rio 2016 étaient très attendus et les attentes ont été comblées. Sous la conduite de Francis Luyce, une délégation record de 397 athlètes (hommes et femmes), représentant 27 sports dont le golf et le rugby à 7, nouveaux venus, était engagée. Avec l'entrée de

L'installation au Village olympique ne fut pas aisée mais l'écrin, magnifique, a été très apprécié par les athlètes et leur encadrement. Les résultats ont été excellents avec 42 médailles, dont 10 d'or, 18 d'argent et 14 de bronze, ce qui constitue le record en nombre de médailles derrière Paris 1900.

Le bilan intègre moins de médaille d'or qu'aux Jeux d'Atlanta (15) ou de Sydney (13), mais place la France à la 7^e place au classement des Nations à la couleur des médailles et à la 5^e au nombre de médailles. L'athlétisme, la boxe, le canoë-kayak, l'équitation, l'escrime, le judo, le handball et la voile ont été les fédérations les plus performantes sur les 14 ayant des athlètes médaillés. "L'Esprit Bleu" qui a animé cette équipe de France olympique mérite d'être souligné ; gageons qu'il a contribué à ses succès.



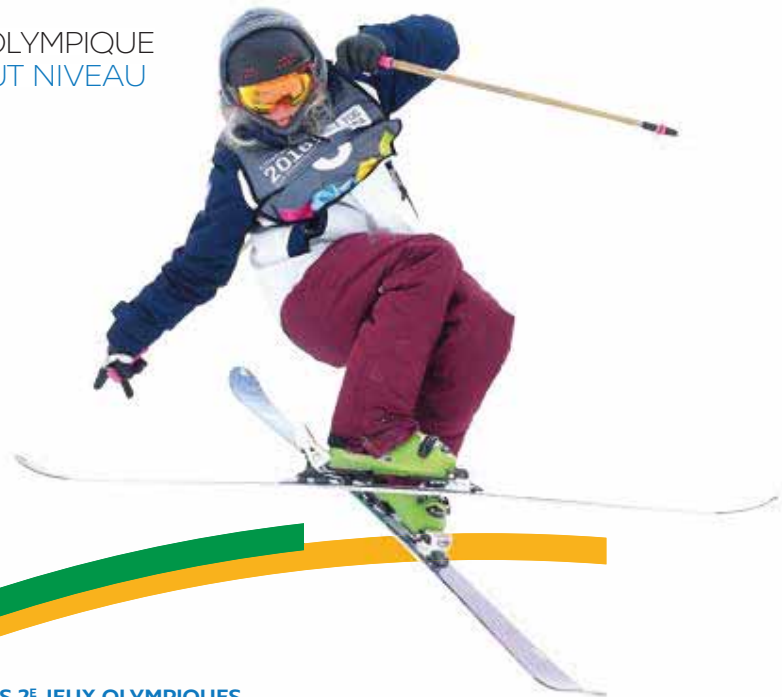
ZOOM

Podiums 2016

En 2016, lors des championnats du monde seniors, 23 médailles (11 en or) ont été remportées dans les disciplines olympiques et 58 médailles (20 en or) aux championnats d'Europe seniors.

Pour les disciplines non olympiques, 184 titres mondiaux seniors ont été remportés.

Les 322 champions du monde seniors de l'année, toutes fédérations confondues (olympiques, nationales sportives, multisports et universitaires), représentant 184 médailles d'or, ont été mis à l'honneur le 25 janvier 2017 à la Maison du sport français.



LES 2^E JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE D'HIVER DE LILLEHAMMER - NORVÈGE 12 AU 21 FÉVRIER

Derrière le slogan "Go Beyond. Create tomorrow" ("Aller au-delà. Créer demain"), les JOJ veulent "Inciter la jeunesse du monde entier à pratiquer un sport et à vivre selon les valeurs olympiques".

La 2^e édition des JOJ d'hiver a regroupé 1 100 athlètes, âgés de 14 à 18 ans, issus de 70 CNO et encadrés par 3 200 volontaires. 70 épreuves avec remise de médailles se sont tenues à Lillehammer, pour 15 sports, sur 12 sites de compétition en 10 jours d'épreuves. Une trentaine d'activités du volet "apprendre et partager" (Programme culture et éducation), autour de 5 thèmes a également été organisée.

La délégation, emmenée par le champion olympique de biathlon Vincent Defrasne, chef de mission, et Merlin Surget (snowboard), porte-drapeau, était composée de 32 athlètes, qualifiés dans 16 disciplines sur les 23 au programme, 25 cadres sportifs et 6 staff CNO SF dont 3 en charge du médical.

Le CIO avait nommé une jeune ambassadrice pour la France, Nouria Newman (canoë-kayak). Quelques champions sont venus soutenir les athlètes sur une partie de l'événement : Gwladys Épangue (taekwondo), Malia Metella (natation), Jean-Philippe Gatien (tennis de table), Victoria Ravva (volley-ball), Edgar Grospron, le précédent chef de mission, Marie-Laure Brunet (biathlon) et Tony Estanguet (canoë-kayak). Le président et le secrétaire général du CNO SF avaient fait le déplacement à Lillehammer, tout comme une trentaine de parents d'athlètes.



LES RÉSULTATS

Les Français ont décroché 6 médailles aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver à Lillehammer : 2 or, 1 argent et 3 bronze, sans oublier les médailles d'or et d'argent remportées aux épreuves mixtes par CNO en short-track et patinage artistique.

Un bilan positif pour ces jeunes qui repartent de cette expérience hors du commun avec un objectif à la hauteur de leur effort et leur talent : aller un jour aux "grands Jeux Olympiques".

COMMISSION MÉDICALE

La commission médicale a participé aux réunions préparatoires aux Jeux Olympiques de Rio avec les fédérations afin d'aborder l'aspect médical sur le plan organisationnel et logistique, et réalisé la préparation et la couverture médicale pour la délégation française.

Elle a également rempli ces missions pour les pays l'ayant sollicité à cet effet et a participé à la préparation et à l'organisation de la couverture médicale du Festival olympique de la jeunesse européenne (FOJE) d'hiver d'Erzurum (Turquie) organisé sous l'égide des Comités olympiques européens (COE).



COMMISSION SPORT / ARMÉE

LE CNSD MEMBRE ASSOCIÉ DU CNO SF

En totale cohérence avec l'histoire commune du sport militaire et du sport civil et du dispositif "Sport 2020" du ministère de la Défense, le commissaire aux Sports militaires a effectué une demande d'affiliation au titre de membre associé le 21 mars 2016. L'Assemblée générale a validé cette demande.

LE SPORT MILITAIRE SOUTIENT DES SÉLECTIONNÉS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Ce soutien s'est traduit par la signature de 15 nouveaux contrats de recrutement à destination des sportifs de haut niveau en situation de handicap avec le secrétariat général pour l'administration (SGA) du ministère de la Défense.

À noter, la première sélection aux Jeux Paralympiques d'un militaire blessé de l'armée de l'air, le caporal-chef Rémy Boule en canoë-kayak.

51 sportifs militaires ont participé aux Jeux Olympiques et Paralympiques, soit 14 sportifs en situation de handicap et 37 sportifs de haut niveau des trois armées et de la gendarmerie nationale. Cette importante délégation est le fruit de la politique volontariste voulue par le ministre de la Défense.

LE CNSD OUVERT AUX FÉDÉRATIONS PARTENAIRES ET DANS LE CADRE DU RÉSEAU GRAND INSEP

Le CNSD poursuit sa politique de partenariat avec les fédérations sportives. À ce jour, plus de 25 conventions ont été signées. Depuis avril 2016, le CNSD est par ailleurs officiellement engagé au sein du réseau Grand INSEP ; la procédure de labellisation est en cours.

LE RAYONNEMENT DU SPORT MILITAIRE S'EST NOTAMMENT MATÉRIALISÉ EN 2016 PAR :

- le 2^e Trophée des Champions, le 24 octobre ;
- la 1^{ère} Coupe du monde militaire de football féminin, remportée par l'équipe de France militaire, du 24 mai au 12 juin ;
- le regroupement de sportifs de haut niveau et en situation de handicap au CNSD, du 2 au 7 octobre.

Le CNSD a également soutenu la préparation sportive des militaires blessés pour la 2^e édition des Invictus Games, tenus à Orlando (USA) du 6 au 12 mai 2016 (37 médailles).

Le Pôle s'est par ailleurs impliqué dans la commission du sport de haut niveau et plus généralement avec les instances traitant du haut niveau, la MOP, la Direction des sports, Paris 2024, l'INSEP, le Grand INSEP, etc.





PÔLE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Sous le pilotage de Françoise Sauvageot, Jean-Pierre Mougin et Jean-Pierre Siutat, vice-présidents délégués, les projets portés par le Pôle développement des activités physiques et sportives en 2016, ont été conçus selon une matrice à double entrée.

La première correspond au renforcement d'une expertise partagée avec les fédérations sportives pour chacune des thématiques dédiées au Pôle. La seconde, plus territoriale, répond à la recherche de plus grandes cohérence et synergie d'actions avec les relais territoriaux que sont les CROS, CDOS et CTOS.

Appuyé par la contribution des membres du Conseil d'administration en charge de dossiers spécifiques, Bernard Amsalem, le docteur Alain Calmat, Paul-André Tramier, Bernard Ponceblanc et Evelyne Cirégi, le Pôle s'est attaché à traiter les sujets liés à la professionnalisation, l'éducation et la citoyenneté, la santé, la territorialité, la diversité des pratiques et la vie associative.

Pour répondre à la multiplicité des acteurs impliqués, un accès à l'ensemble des travaux menés a été assuré par le biais de l'extranet du CNOSF, e-CNOSF.

LA PROFESSIONNALISATION

Dans une logique de défense des intérêts du mouvement sportif et de services aux membres, le CNOSF soutient la structuration et le développement du sport ainsi que ceux, bénévoles et salariés, qui les mettent en œuvre. L'emploi est au cœur des actions du CNOSF.

L'EMPLOI

Le Centre de Ressources pour le mouvement sportif du Dispositif Local d'Accompagnement (CR DLA Sport) poursuit son rôle d'appui et de conseil en termes de consolidation d'activités propices à la création comme à la pérennisation d'emplois sportifs. En 2016, le CR DLA Sport a réalisé près de 500 accompagnements directs au bénéfice des associations sportives, représentant 70 fédérations différentes. L'enquête de satisfaction réalisée l'année dernière auprès des structures bénéficiaires, révèle un taux de satisfaction des interventions à hauteur de 93%.

Au-delà de cet appui, le CR DLA Sport assure une mission de veille et de capitalisation de données en s'attachant à les rendre accessibles au plus grand nombre sous la forme de fiches ou de notes techniques en ligne sur le site Internet dédié. Par ailleurs, pour compléter les outils d'aide à décision déjà à disposition, le CR DLA Sport diffusera en 2017 les résultats de l'étude sur les effets du recours aux dispositifs d'aide à l'emploi en termes de qualité de l'emploi sportif.

Enfin, en application de la convention-cadre signée avec l'État sur le déploiement, dans le sport, des emplois d'avenir, on dénombrait, en septembre 2016, 14 654 emplois d'avenir prescrits (hors renouvellement), 21 conventions d'engagement signées par les fédérations sportives et 18 postes de "coordinateurs emploi" co-financés par le CNDS.



LA FORMATION / QUALIFICATION

À l'appui d'une consultation systématique des représentants du mouvement sportif, le CNOSF a poursuivi son implication dans les domaines de la formation et des qualifications, au sein de différentes instances de concertation ou lors des rendez-vous avec les pouvoirs publics en lien avec la professionnalisation du secteur sportif.

En matière d'employabilité, des accompagnements individualisés ont notamment été dispensés dans le cadre de la construction de parcours de qualification. Dans ce domaine, le CNOSF a également représenté le Mouvement associatif sportif au sein d'instances de travail telles que la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation.

Soucieux de maintenir un service de qualité en matière de formation tout en améliorant sa visibilité auprès des différents acteurs, le CNOSF développera dorénavant en interne, par le biais d'une commission dédiée, les actions de formation jusqu'alors dispensées par l'FoMoS ; ce dernier ayant dissout son organisme en décembre dernier afin de mieux ancrer la formation au sein du CNOSF. Une continuité d'actions est assurée dès janvier 2017 en matière de stratégie et d'enjeu en lien avec la dispensation d'une offre de formation professionnelle continue de qualité comme en termes de développement d'outils mutualisés comme la plateforme de formation à distance.

Enfin, au-delà de la veille législative et réglementaire française en matière de professionnalisation, le CNOSF a organisé une table ronde sur les défis de l'emploi et des compétences à l'échelle européenne, en collaboration avec EOSE, EASE, la CPNEF Sport et le ministère en charge des Sports. Cette première journée de travail devrait être renouvelée en juin 2017 afin notamment de présenter l'état d'avancement de la mise en place d'une alliance sectorielle pour les compétences dans le sport.

LE DIALOGUE SOCIAL

Dans le cadre des orientations relatives à la professionnalisation, le CNOSF a renforcé sa relation avec les partenaires sociaux, maintenant, en particulier, une implication constante dans la gouvernance du Conseil social du mouvement sportif (CoSMoS).





Bernard Amsalem
vice-président

L'ÉDUCATION

Dès la rentrée scolaire 2016, le CNSF s'est pleinement investi dans l'Année de l'Olympisme de l'école à l'université, aux côtés des ministères en charge de l'Éducation nationale, des Sports, du CPSF et de Paris 2024. Fort de l'expérience acquise à travers l'organisation des classes et camps olympiques, le CNSF s'est particulièrement impliqué dans l'animation de la plateforme de labellisation dédiée. 665 projets ont ainsi fait l'objet d'une validation durant les trois premiers mois de sa mise en place, représentant plus de 150 000 jeunes scolarisés sur l'ensemble du territoire national.

Au-delà du "temps scolaire", le CNSF a poursuivi son activité de veille et de capitalisation des initiatives menées dans le temps périscolaire par les acteurs fédéraux ou les CROS/CDOS/CTOS. Un séminaire d'échange et de partage a été organisé en ce sens, en présence des représentants de l'Association des maires de France et du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Soucieux de pouvoir doter en outils pédagogiques la diversité des acteurs impliqués dans la transmission des valeurs du sport et de l'Olympisme, le CNSF a entamé avec les éditions PlayBac, l'élaboration de fiches pédagogiques abordant le sport sous l'angle des nouveaux programmes scolaires,

de la maternelle au collège. Avec d'autres supports ludiques tels que "Les Incollables" sur les Jeux et valeurs olympiques ou le soutien à Astrid Guyart pour la sortie de sa collection d'ouvrages de jeunesse, le CNSF a ainsi complété son action en faveur de la sensibilisation à l'Olympisme des plus jeunes.

Profitant de la proximité avec les Jeux Olympiques de Rio, l'édition 2016 de la Journée Olympique a été l'occasion pour plus de 12 000 jeunes de célébrer l'Olympisme à travers des manifestations organisées dans des territoires impliqués dans la candidature de Paris 2024.



LE SPORT-SANTÉ

En matière de sport-santé, deux temps importants ont conforté le CNSF dans le développement de son dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives, le Médicosport-santé :

- La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, avec en particulier, l'article 144 qui entérine l'activité physique et sportive comme thérapeutique non médicamenteuse ;
- Le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

LE COMITÉ MÉDICOSPORT-SANTÉ

Dans le prolongement des travaux présentés en 2015, la prochaine version du Médicosport-santé comptera 16 nouvelles contributions, portant ainsi à 36 le nombre de fédérations sportives ayant formalisé des protocoles d'activités sportives appropriés. Au-delà de l'approche disciplinaire, le Médicosport-santé s'étoffera de nouvelles familles de pathologies telles que les maladies de l'appareil locomoteur, neurologiques ou encore psychiatriques.

Devant cet engagement croissant d'activités en étroite relation avec les comités sport-santé des fédérations, la nécessité de structurer davantage



Alain Calmat
président
de la commission médicale

le travail collaboratif est apparu. Par la création du comité Médicosport-santé chargé de gérer l'ensemble du dossier, d'éminents scientifiques ou personnalités compétentes ont ainsi rejoint les membres fondateurs.

Différentes actions de sensibilisation dans les territoires, et en particulier auprès des CROS, CDOS et CTOS, ont également été menées afin de permettre au mouvement sportif de jouer pleinement son rôle dans l'accueil adéquat de cette nouvelle cible de pratiquants.



ZOOM

Le Médicosport-santé bientôt accessible aux professionnels de santé

Une dématérialisation du Médicosport-santé a été entamée durant le dernier trimestre 2016 avec l'objectif d'apporter, notamment aux médecins généralistes, une aide à la prescription d'activités physiques et sportives adaptées. Elle prend la forme de fiches numérisées et connaîtra son aboutissement courant 2017, matérialisant l'engagement du mouvement sportif dans ce cadre de santé publique.



LA TERRITORIALITÉ

LA COMMISSION DES TERRITOIRES

Suite à la prorogation d'un an du mandat des administrateurs des CROS, actée par l'Assemblée générale du CNOSF de mai 2016, le comité de coordination national et la commission des territoires ont poursuivi leurs travaux visant l'émergence à l'horizon 2018, d'une plus grande cohérence d'actions entre CROS, CTOS et CDOS partageant le même territoire régional.

Les premiers travaux se sont naturellement axés autour de la définition d'une vision et d'orientations stratégiques de développement du sport partagées et respectant les principes fondamentaux de l'organisation territoriale du mouvement sportif : proximité avec les acteurs du sport, dont les pouvoirs publics et les acteurs économiques, représentativité du monde fédéral et efficacité des projets dans un contexte financier toujours plus contraint.

Le "Plan Sport & Territoires" formalise cette stratégie. Il vise à améliorer les échanges au sein d'un réseau qui répartit ses compétences et définit des plans d'actions concrètes en spécialisant ses dirigeants bénévoles sur des thématiques communes - sport, éducation et citoyenneté, sport et santé, sport et professionnalisation, sport et politiques



publiques - tout en favorisant le travail en réseau de ses salariés sous la forme d'équipe de développement territoriale.

Les derniers travaux visaient, quant à eux, à parfaire cette transformation du mode de fonctionnement entre CROS, CDOS et CTOS, en proposant une évolution de leur mode de gouvernance et, de manière concomitante, une évolution des statuts et règlement intérieur types. Sur huit scénarii possibles, les CROS, CDOS et CTOS ont choisi, lors des Assises de Montpellier en janvier 2017, de retenir à la très grande majorité une gouvernance centrée sur un président et un Bureau exécutif directement élus par l'Assemblée générale.

LES ÉQUIPEMENTS

Le CNOSF a poursuivi en 2016 ses missions de représentation, émettant des avis circonstanciés au sein de différentes instances institutionnelles telles que la commission d'évaluation des règlements fédéraux relatifs aux enceintes sportives ou la commission nationale de sécurité des enceintes sportives.

Suite à l'évolution des modalités de gestion des crédits "équipement en territoires carencés" du CNDS, un appui a été assuré en direction des fédérations sportives demandeuses, sous la forme d'échanges techniques sur l'opportunité du financement du projet par le CNDS, de rédaction de notes d'opportunité ou encore d'information sur le fonctionnement du CNDS et ses procédures.

Dans le cadre des travaux relatifs aux lieux de pratique, le CNOSF a également assuré le suivi du protocole d'accord conclu avec Voies navigables de France. Il a, entre autres, accompagné les fédérations ayant rencontré certaines difficultés dans la pratique de leurs activités nautiques sur les voies navigables intérieures.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CNOSF a délivré en 2016, une cinquantaine de label "Développement Durable, le Sport s'engage®". Avec l'ambition de renforcer ses actions de sensibilisation et de valorisation des initiatives du mouvement sportif en matière de développement durable, le CNOSF a recherché en 2016 à capitaliser et valoriser les ambitions fortes du mouvement sportif en matière d'utilité sociale et de responsabilité sociétale.

Pour le CNOSF, la concrétisation de ces travaux déboucheront en 2017 sur l'évolution de son label et sur la mise en place d'une démarche visant à promouvoir les organisations sportives soucieuses d'apporter leur contribution au développement soutenable et harmonieux de la société.



LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES

LA VIE ASSOCIATIVE ET LE SOUTIEN À L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Représentant des valeurs et intérêts du mouvement sportif, le CNOSF a renouvelé en 2016 sa participation aux différents travaux du Mouvement associatif, dans les domaines de l'engagement, de l'économie, de l'action publique ou de l'emploi. Il a par ailleurs contribué à l'élaboration de son manifeste. Ce dernier vise à réaffirmer la place mais aussi le rôle des associations qui, au service de l'intérêt général, participent à la construction d'un avenir plus juste et solidaire autour de trois axes fondamentaux : le renforcement du lien social, l'humanisation de l'économie et le réveil de la démocratie. Acteur à part entière de l'Économie sociale et solidaire, le CNOSF a poursuivi son étude sur les typologies de ressources des fédérations sportives. Les conclusions de ces travaux, qui confrontent le modèle associatif connu aux nouvelles formes d'organisation qu'offre l'ESS, seront présentées durant le second trimestre 2017.

Engagé en faveur du développement du service civique dans le champ sportif, le CNOSF a contribué avec l'Agence du Service Civique et le ministère en charge des Sports à l'organisation d'un séminaire national de sensibilisation à l'attention des acteurs du monde sportif. Dans son prolongement, un collectif constitué de représentants fédéraux et de CROS, CDOS et CTOS, s'est attaché à recueillir et développer des outils visant à favoriser la création de tels postes au sein des associations sportives et leur accès auprès des jeunes volontaires. Initiées en 2016, ces actions seront essentiellement mises en œuvre au premier trimestre 2017.

Avec l'ambition d'intensifier son action en faveur d'une plus grande mixité dans l'accès aux pratiques sportives, aux postes à responsabilité dans les instances sportives ou encore dans la médiatisation du sport, le CNOSF s'est directement impliqué dans :

- La formation, en organisant un dispositif favorisant l'accès des femmes aux responsabilités au sein des instances nationales du mouvement sportif et en participant à un projet européen, SUCCESS, dont le but est de tendre à une représentation homme/femme plus équilibrée au sein des instances de décision du mouvement sportif ;
- L'émergence d'indicateurs d'égalité de genre dans le sport, dans le cadre du Conseil de l'Europe et du projet "Balance in Sport", et autour des cinq principaux champs que sont la direction, l'encadrement technique, la pratique sportive, la violence fondée sur le genre et les médias ;
- La mise en œuvre de l'opération des 4 saisons du sport féminin menée en partenariat avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.



Françoise Sauvageot
vice-présidente
en charge de la diversité
des pratiques et
de la vie associative



Jean-Pierre Siutat
vice-président
en charge des territoires



COLLÈGES & COMMISSIONS



Jean-Luc Rougé

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES

Depuis la déclaration de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024, le collège des fédérations olympiques s'est réuni à la fréquence d'une réunion tous les 2 mois. Ces réunions ont permis un échange régulier entre le GIP et les fédérations concernées.

Celles-ci ont exprimé leur solidarité avec le GIP 2024 au travers d'une approche cohérente et unitaire dans le suivi de l'actualité sportive nationale et internationale. Cette solidarité s'est concrétisée, à l'initiative du président Denis Massegla, par une participation financière des fédérations qui en avaient la capacité au bénéfice de Paris 2024.

En dehors des Jeux Olympiques de 2024, le collège s'est attaché à suivre les propositions de lois et textes réglementaires qui nous interpellent et a réagi avec la collaboration du secrétaire général Jean-Michel Brun. Des réunions de travail spécifiques ont été organisées sur les sujets suivants :

- le certificat médical ;
- les règlements disciplinaires ;
- la responsabilité civile ;
- l'assurance individuelle des athlètes de haut niveau ;
- la réforme territoriale ;
- la formation Titre IV ;
- le PPF 2017/2020 ;
- le décret relatif au sport de haut niveau ;
- la défiscalisation des primes aux athlètes et entraîneurs ;
- les conventions d'objectifs ;
- la part territoriale du CNDP ;
- la diminution du nombre de CTS ;
- les équipementiers ;
- la Soirée des champions ;
- le porte-drapeau ;
- les relations internationales ;
- les délégations disciplinaires aux fédérations ;
- la médiation affinitaires / délégataires ;
- les états généraux du sport de haut niveau ;
- la préparation des Jeux de PyeongChang.



Le collège a également échangé sur la préparation des Jeux de Rio sous l'autorité du chef de mission Francis Luyce et l'expertise du Pôle olympique et haut niveau et de son directeur.

Dans une atmosphère studieuse et détendue, le collège a œuvré dans un esprit d'échange mutualiste et d'entraide pour une meilleure performance de chacun.



Jean-Pierre Mougin

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Réuni à deux reprises, le collège a notamment abordé :

- la mobilisation des fédérations autour de Paris 2024 ;
- les ressources nouvelles mobilisables par les fédérations, dans un contexte de réduction des dotations de l'État ;
- l'emploi, avec les dispositifs d'État mobilisables ;

- le soutien aux grands événements sportifs internationaux ;
- le fonds de soutien audiovisuel pour les disciplines féminines et handisport ;
- l'évolution de la responsabilité civile.

Karaté, escalade, skateboard, surf et baseball intègrent le programme olympique de Tokyo 2020. Cinq fédérations sportives rejoignent donc les fédérations olympiques.

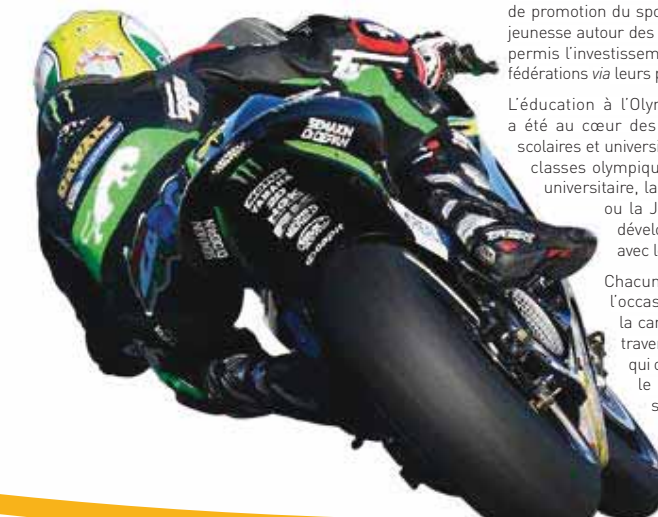
Le collège en tant que tel n'existera plus à partir de l'Assemblée générale électorale 2017, mais pourra être réuni autour de thèmes communs (sports de nature, mécaniques, aériens, etc.).



Françoise Sauvageot

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS AFFINITAIRES ET MULTISPORTS

En 2016, le collège a choisi d'échanger prioritairement sur des questions d'actualité, notamment la mise en place de la réforme territoriale, son calendrier, les difficultés rencontrées et les pistes de solutions envisagées.



Les différents décrets publiés ou en cours d'étude, comme les travaux sur la révision de la responsabilité civile, le nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique, ou encore les questions touchant au sport-santé et la prescription d'activités sportives, ont également fait l'objet de débats.

Le collège apprécie ces moments de partage réguliers et rassembleurs, permettant l'échange de points de vue, la prise de hauteur, et constituant un élément de réponse lié à un quotidien et à des enjeux de plus en plus complexes.



Colette Andrusyszyn

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

En 2016, les fédérations membres du collège ont développé de nombreuses actions dans le cadre des dispositifs de l'Année du sport de l'école à l'université et de l'Année de l'Olympisme de l'école à l'université. Ces deux programmes de promotion du sport et de mobilisation de la jeunesse autour des valeurs de l'Olympisme ont permis l'investissement d'un grand nombre de fédérations via leurs programmes éducatifs.

L'éducation à l'Olympisme et à ses valeurs a été au cœur des activités des fédérations scolaires et universitaires, avec notamment les classes olympiques, la Semaine olympique universitaire, la Journée du sport scolaire ou la Journée Olympique, toutes développées par ou en synergie avec le CNOSSF.

Chacun de ces événements a été l'occasion d'intégrer le soutien à la candidature de Paris 2024 au travers de nombreuses initiatives qui ont permis de faire rayonner le projet auprès des publics scolaire et étudiant.

5
FÉDÉRATIONS
SPORTIVES
REJOIGNENT LES
FÉDÉRATIONS
OLYMPIQUES



Alain Calmat

COMMISSION MÉDICALE

La préoccupation majeure de la commission médicale est la santé des sportifs, pratiquants de compétition ou de loisir, mais également des populations qui ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives. Son expertise l'amène donc à articuler son activité auprès de pôles opérationnels de l'institution autour de deux grands axes : le haut niveau et le sport-santé.

La commission a ainsi réalisé l'encadrement médical des délégations françaises aux grandes manifestations multisports de l'année (Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lillehammer et Jeux Olympiques de Rio), mais aussi poursuivi son accompagnement à l'installation et l'opérationnalisation des comités sport-santé des fédérations. Elle a également soutenu et consolidé le projet du Médicosport-santé du CNOSF par la création d'un comité dédié, qui a complété le nombre de fédérations et augmenté les pathologies prises en charge dans ce premier dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives.

La commission a participé à l'élaboration du questionnaire de santé qui sera utilisé pour le nouveau certificat de non contre-indication à la pratique du sport mis en place par le ministère chargé des Sports.

LUTTE ET PRÉVENTION CONTRE LE DOPAGE

Le 16^e colloque national de lutte et de prévention du dopage a regroupé l'ensemble des forces vives françaises concernées. L'engagement commun du CNOSF, de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) et du ministère chargé des Sports, la présence du secrétaire général de l'Agence mondiale antidopage (AMA) ainsi que la grande qualité des intervenants, ont montré une nouvelle fois que ce colloque est devenu l'un des temps forts de la lutte et de la prévention du dopage à l'échelle nationale.



Jean Vintzel

ACADÉMIE NATIONALE OLYMPIQUE FRANÇAISE - ANOF

Dans le cadre des missions que ses statuts lui confèrent, l'ANOF a privilégié en 2016 les thématiques liées à la culture et à l'éducation.

Ainsi, la première semaine olympique universitaire, a réuni une trentaine de jeunes étudiants au printemps. Durant cinq jours, les participants ont été sensibilisés à l'Olympisme et ses valeurs afin de leur donner les moyens de développer des projets éducatifs dans les territoires.



CONFÉRENCE NATIONALE MÉDICALE INTERFÉDÉRALE

La 13^e conférence nationale médicale interfédérale s'est déroulée à Pau, le 20 septembre, et a notamment échangé, lors de deux tables rondes, sur les futurs textes de loi relatifs au certificat médical de non contre-indication et au suivi médical réglementaire, et sur l'intérêt du préparateur mental dans l'entourage du sportif de haut niveau. Le lendemain, le congrès commun SFMES/SFTS a accueilli une session évoquant les actualités dans le domaine du sport-santé.



Pierre Camou

COMMISSION SPORT PROFESSIONNEL

La commission s'est particulièrement impliquée cette année au sein de la Grande Conférence sur le sport professionnel. Au-delà du rapport, remis le 19 avril, et de la proposition de loi qui en a découlé, le CNOSF a représenté les fédérations, en particulier, sur le numéro d'affiliation, la suppression du plafond du financement des enceintes sportives ou la rémunération additionnelle du joueur ou entraîneur.

LA COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

La commission des athlètes de haut niveau (CAHN) s'est réunie deux fois en séance plénière cette année. Moment marquant de 2016, le 2^e Forum des athlètes a accueilli près de 400 athlètes pour une journée d'information et de formation, marquée par la visite de Thomas Bach, président du Comité international olympique.

La CAHN s'est impliquée dans la préparation des athlètes aux Jeux Olympiques de Rio, par le biais de sessions d'information sur les règles de la localisation antidopage (quatre réunions, près de 100 sportifs présents) ou encore sur l'évolution de la règle 40 de la Charte olympique.

La CAHN s'est également investie auprès du Comité des athlètes Paris 2024, notamment sur la dimension "Expérience des athlètes" du projet de candidature. En 2017 se tiendra l'élection de la commission qui conduira au renouvellement de ses membres.



Tony Estanguet et Isabelle Severino



400

SPORTIFS
AU 2^e FORUM
DES ATHLÈTES
2016

CONFÉRENCE DES CONCILIEATEURS



Bernard Foucher
président de la conférence
des conciliateurs

LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2016

Depuis 2015 et l'accueil en son sein de deux nouvelles conciliatrices, la Conférence des conciliateurs a atteint un effectif de 21 conciliateurs, maximum autorisé par les dispositions de l'article R.141-10 du code du sport. En conséquence, aucun nouveau conciliateur n'a intégré la Conférence lors de l'année 2016.

Le mandat des conciliateurs, d'une durée d'une Olympiade, ayant débuté en 2013, les conciliateurs actuels seront invités à manifester leur souhait d'être reconduits dans leur fonction et à suivre la procédure de désignation applicable au cours de l'année 2017.

Lors de sa réunion annuelle, tenue au mois d'octobre, les conciliateurs ont examiné le fonctionnement de la Conférence et échangé de façon collégiale, pour apprécier les réponses pouvant être apportées par la conciliation du CNOSF sur des questions particulières dont elle a connaissance dans l'exercice de sa mission.

Ils ont aussi fait le constat, en cette année olympique, d'un nombre important de litiges résultant de sélections, ne concernant d'ailleurs pas uniquement les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio, et de litiges électoraux liés au renouvellement des

instances dirigeantes des fédérations sportives et de leurs organes déconcentrés.

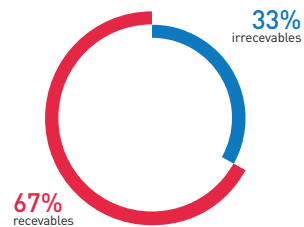
La Conférence a également constaté que l'évolution notable des modalités de saisine du conciliateur, qui ont eu lieu au cours de l'année 2015, se traduit, de plus en plus fréquemment, par des requêtes imprécises ou ambiguës nécessitant de nombreuses mesures d'instruction.

Elle a aussi remarqué que le nombre d'affaires rejetées pour irrecevabilité par le président, ne faiblit pas (114 dossiers).

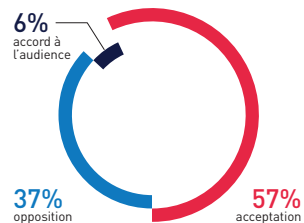
Enfin, il est à noter que la Conférence des conciliateurs a été contrainte en 2016 de mettre en œuvre la procédure de conciliation en urgence de manière extrêmement fréquente : 115 demandes traitées en urgence, soit plus du quart des affaires traitées. Dans un de ces cas en particulier, une proposition de conciliation a pu être notifiée aux parties le jour même de la réception de la demande.

L'année 2017 devrait être à nouveau une année riche en demandes de conciliation relatives à des litiges électoraux. Elle marquera par ailleurs le début de l'application par les fédérations sportives du nouveau règlement disciplinaire-type, qui ne manquera pas de soulever de nouvelles problématiques, auxquelles la Conférence des conciliateurs s'attachera à répondre.

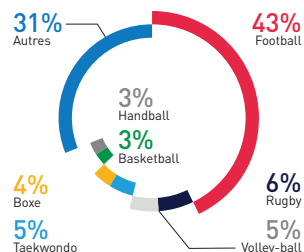
RECEVABILITÉ DES DEMANDES EN 2016



RÉSOLUTION DES LITIGES EN 2016



RÉPARTITION DES LITIGES PAR DISCIPLINE EN 2016



LES STATISTIQUES DE LA CONCILIATION

En 2016, la Conférence des conciliateurs a connu une activité intense, avec 399 demandes de conciliation enregistrées contre 350 en 2015.

Pour comparaison, le nombre maximum de demandes de conciliation réceptionnées sur une année, avait été atteint en 2012 avec 401 demandes.

114 des 399 demandes de conciliation enregistrées ont directement fait l'objet d'un rejet décidé par le président de la Conférence pour irrecevabilité ou absence de fondement, en application des dispositions de l'article R.141-7 du Code du sport. 10 ont fait l'objet d'un rejet pour défaut de régularisation en application de l'article R.141-17 du Code du sport. L'irrecevabilité de 7 demandes a en outre été constatée lors d'audiences de conciliation.

268 demandes ont donc effectivement donné lieu à la tenue d'une audience de conciliation, conclue soit par la signature d'un procès-verbal de conciliation (16), soit par la notification aux parties d'une proposition de conciliation - document qui préconise aux parties des mesures destinées à clore un litige, à l'appui de l'avis juridique du conciliateur porté sur le problème de droit en cause, mais également, parfois, sur des éléments d'équité ou d'éthique. Pour 11 de ces dossiers, le délai d'opposition ouvert aux parties n'est pas encore arrivé à son terme. Sur les 241 autres dossiers, 145 ont fait l'objet d'une acceptation et 96 ont fait l'objet d'une opposition. Ainsi, 161 des 257 litiges à ce jour examinés par la Conférence des conciliateurs ont été résolus en 2016, soit un taux de résolution de 63%.

LA CHAMBRE ARBITRALE DU SPORT

Au cours de l'année 2016, la chambre arbitrale du sport (CAS) a mis en œuvre quatre nouvelles procédures d'arbitrage, alors qu'aucune nouvelle demande n'avait été introduite au cours de l'année 2015. Deux de ces demandes ont fait l'objet d'un désistement en cours d'instance, suite à un accord trouvé entre les parties au litige préalablement à la désignation d'un arbitre. Les deux autres procédures sont toujours en cours et devraient être conduites à leur terme au cours de l'année 2017.

L'opération amorcée de sensibilisation des acteurs du monde sportif au mécanisme de l'arbitrage, par l'organisation de réunions d'information auxquelles ont été conviées plusieurs fédérations nationales et ligues professionnelles, semble donc progressivement porter ses fruits.

Cette sensibilisation doit néanmoins se poursuivre, afin que l'intervention de la CAS s'inscrive comme une alternative naturelle à celle de la justice étatique dans la résolution des conflits survenant en matière économico-sportive.





RAPPORT DE GESTION



Jean-Lou Charon, trésorier général du CNOSF

L'exercice 2016 présente un résultat déficitaire de 899 237 € alors que le résultat du budget présenté et voté lors de la dernière Assemblée Générale était de - 995 790 €. Ce budget en déséquilibre prenait en compte l'organisation du Club France à Rio dans le cadre des Jeux Olympiques, pour lequel avait été constituée une réserve affectée pour un montant de 812 708 €.

Quelques faits marquants de l'année 2016 sont à préciser dans le cadre de l'établissement de ce résultat :

- Le versement par le CNDP au CNOSF d'une subvention de 350 000 € au titre de la clause de revoyure liée aux dépenses supplémentaires de la délégation sportive de Rio.
- La reprise de l'intégralité des fonds dédiés liés aux délégations pour un montant de 2 649 000 € à l'occasion des Jeux Olympiques d'été.
- Sur les écarts de charges entre le budgété et le réalisé :
 - Pôle DAF : Part importante de la ligne indemnités spécifiques suite à un départ en retraite.
 - Service communication : Économies réalisées sur la promotion et l'audiovisuel.
 - Pôle RI : Réduction des montants envisagés, en particulier accompagnement des fédérations effectué directement par les collaborateurs du CNOSF.
 - Pôle DAPS : décalage dans le temps de l'action SUCCESS et remplacement plus tardif que prévu d'un collaborateur.
 - Service événementiel : reformatage de la remise des épinglettes olympiques.
 - Partenariat TV : des opérations complémentaires ont été mises en place.
 - Pôle OSHN : les charges concernent les Jeux Olympiques.
- Sur les écarts de produits entre le budgété et le réalisé :
 - Produits sur défense d'emblème : améliorations par rapport à ce qui avait été budgété initialement.
 - Mobilisation du mouvement sportif : ainsi que précisé lors du dernier exercice, ces produits sont ceux liés à l'opération "Je rêve des Jeux", à cheval sur deux exercices.

À PROPOS DU CLUB FRANCE DE RIO 2016

- Concernant les charges Rio : on peut noter des coûts supplémentaires par rapport au budget liés principalement aux écarts de change et aux coûts de sécurité.
- Concernant les produits de Rio, on peut constater que face aux 6 466 k€ budgétés, on trouve un réalisé de 5 460 k€, s'expliquant principalement par la comptabilisation des recettes sous forme d'avoirs reçus du prestataire brésilien, Vibra, qui sont passés en annulation de factures.

BILAN 2016

ACTIF

Le montant des actifs immobilisés est de 271 k€, principalement des travaux de rénovation du Club France terminés début 2016 et des mises en conformité, dont celle de la détection incendie et des aménagements dans le hall de la Maison du sport français.

L'actif circulant comprend des créances à recouvrer pour 7 397 k€, en augmentation d'un peu plus de 4 362 k€ par rapport à l'an passé due principalement à la régularisation de facturation de compensation ainsi que des remboursements du ROCOG au titre des Jeux de Rio.

Les disponibilités sont sensiblement équivalentes de 8 472 k€ incluant 2 189 k€ de disponibilités pour les comptes dédiés à la gestion des aides personnalisées.

PASSIF

Les fonds propres du CNOSF, après le résultat de l'exercice 2016, s'élèvent à 19 032 k€.

Les fonds dédiés au 31 décembre 2016 s'élèvent à 351 k€. Ils correspondent aux subventions non consommées au 31 décembre 2015 : 262 k€ en provenance de l'OFAJ pour les échanges franco-allemands et un reliquat caisse de solidarité pour 89 k€.

Le niveau d'endettement global est de 9 018 k€ dont 1 201 k€ de dettes relatives à la gestion des aides personnalisées, ce qui donne un endettement "net" de 7 817 k€.

COMPTE DE RÉSULTAT 2016

PRODUITS

Le total des produits de l'exercice est de 31 684 k€ contre 17 167 k€ en 2015 soit une augmentation qui s'explique principalement par le fait que 2016 est une année olympique.

Les produits d'exploitation représentent un total de 28 972 k€, supérieurs à ceux de l'an dernier. Cette augmentation des produits provient principalement des produits liés aux Jeux : partenariats, refacturations, redevances, défenses d'emblème et des subventions.

CHARGES

Les charges de l'exercice 2016 s'élèvent à 32 583 k€ contre 17 654 k€ en 2015 avec un écart principalement lié au fait que 2016 est une année olympique. Les dépenses de personnel incluant salaires et charges sociales s'élèvent à 6 144 k€.

Ce montant peut difficilement être comparé en l'état au montant de 5 459 k€ de 2015, car il comprend notamment des dépenses de personnels directement liées aux Jeux Olympiques de Rio pour un montant de 376 k€. À noter, quelques embauches ainsi que des indemnités de départ expliquant la légère hausse.

RÉSULTAT

Le résultat 2016 du CNOSF est déficitaire de 899 237 €. Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de 899 237 €, sur lequel il convient d'imputer la reprise, pour son montant de 812 708 €, de la réserve constituée lors de la dernière assemblée pour le Club France Rio 2016, sur les réserves non statutaires.

BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2016

Actif (en euros)	31/12/2016			Ex. Précédent
	Montant brut	Amortissement	Montant net	31/12/2015
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, logiciels et droits similaires	125 051	122 729	2 321	14 431
Fonds commercial ⁽¹⁾				
Autres Immob. Incorporables				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	125 051	122 729	2 321	14 431
Terrains	2 500 000		2 500 000	2 500 000
Constructions	13 900 000	7 160 606	6 739 393	7 160 607
Inst. Techniques, mat. out. Industriels	103 200	24 327	78 873	99 519
Autres immob. Corporelles	4 069 689	3 080 784	988 904	957 020
Immob. grevées de droits				
Immob. en cours	23 366		23 366	65 467
Avances et acomptes				
TOTAL	20 596 256	10 265 717	10 330 538	10 782 612
Participations				
Créances rattachées à des particip.				
Titres immob. activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	19 062		19 062	19 062
Prêts				
Autres Immob. financières	63 297		63 297	38 011
TOTAL	82 360		82 360	57 074
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	20 803 667	10 388 447	10 415 220	10 854 118
Matières premières, approvisionnement				
En cours de prod. biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL				
Avances acpte commandes			0	2 394
Créances usagers et comptes rattachés	6 043 393	680 092	5 363 300	1 977 193
Autres créances	1 353 735	7 000	1 346 735	814 466
TOTAL	7 397 129	687 092	6 710 036	2 791 659
Autres titres				
Valeurs mobilières de placement	3 000 000		3 000 000	3 000 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 472 422		8 472 422	8 188 498
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	127 938		127 938	4 299 867
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 997 490	687 092	18 310 398	18 282 419
III - charges à répartir sur plusieurs exercices				
IV - prime remboursement des emprunts				
V - écart conversion actif	8 829		8 829	
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	39 809 988	11 075 540	28 734 448	29 136 538
Renvois				
⁽¹⁾ Dont droit au bail				
⁽²⁾ Parts à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			63 297	38 011
⁽³⁾ et ⁽⁴⁾ dont à plus d'un an (brut)				

Engagements donnés

- Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents
- Legs nets à réaliser acceptés par l'organisme de tutelle
- Dons en nature restant à vendre
- Autres

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2016

Passif (en euros)	31/12/2016	31/12/2015
Fonds associatifs sans droit de reprise (Legs, Donations, Subv. Inv. Biens Renouvelables)	762 245	762 245 5
Écart de réévaluation	15 802 664	15 802 664
Réserves	3 365 879	3 853 171
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 899 237	- 487 292
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
I - TOTAL	19 031 551	19 930 789
Provisions pour risques	47 197	72 444
Provisions pour charges	285 289	274 314
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	350 734	2 913 508
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
II - TOTAL	683 221	3 260 267
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾		
Emprunts et dettes financières divers ⁽³⁾		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 699 302	2 050 965
Dettes fiscales et sociales	1 918 614	1 289 148
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 400 199	2 008 922
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾		596 445
III - TOTAL	9 018 116	5 945 482
IV - écart conversion passif	1 558	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	28 734 448	29 136 538
RENVOIS		
Dettes sauf ⁽¹⁾ à plus d'un an		
Dettes sauf ⁽¹⁾ à moins d'un an	9 018 116	5 945 482

⁽²⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

⁽³⁾ Dont emprunts participatifs

ENGAGEMENTS DONNÉS

Sur legs acceptés

Autres

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en euros)	31/12/2016	31/12/2015
Vente de marchandises		
Production vendue		
Biens		
Services liés à des financements réglementaires		
Autres services	11 853 457	6 784 828
MONTANT NET DU CHIFFRES D'AFFAIRES (dont 100 000 à l'exportation)	11 853 457	6 784 828
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opération à long terme		
Subventions exploitation	12 544 479	9 184 892
Reprises de provisions (et amortissements), transfert de charges	3 133 550	472 554
Cotisations	361 427	344 586
Autres produits ⁽¹⁾	1 078 919	162 263
I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	28 971 833	16 949 125
Marchandises		
Achats		
Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements		
Achats	2 685 579	1 356 600
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes ⁽²⁾	20 525 033	5 980 412
Impôts, taxes et versements assimilés	675 419	501 150
Salaires et traitements	4 114 953	3 647 528
Charges sociales	2 029 366	1 811 031
Dotation sur immobilisations : amortissements	644 734	618 161
Dotation sur immobilisations : provisions		
Dotation sur actif circulant : provisions	443 421	180 000
Dotation pour risques et charges : provisions	10 974	
Subventions accordées par l'association	1 060 223	1 600 907
Autres charges	15 052	116 143
II - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	32 204 757	15 811 936
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 3 232 924	1 137 189
III - EXCÉDENTS OU DÉFICITS TRANSFÉRÉS		
IV - DÉFICITS OU EXCÉDENTS TRANSFÉRÉS		
Produits financiers de participations		
Prod. fi. d'autres vmp et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	46 974	67 723
Reprise sur provisions, transfert de charges		
Différence positive de change	13 250	35 684
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement		4 868
V - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	60 225	108 276
Dotations financières aux amortissements et provisions	33 757	
Intérêts et charges assimilées		
Différence négative de change	158 580	366
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières de placement		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en euros)	31/12/2016	31/12/2015
VI - TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	192 338	366
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	- 132 112	107 909
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	- 3 365 036	1 245 099
⁽¹⁾ Dont :		
Dons		
Legs et donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
⁽²⁾ Y compris redevances de crédit-bail		
Mobilier		
Immobilier		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		38 104
Produits exceptionnels sur opérations de capital		
Reprise sur provisions et transfert de charges		53 489
VII - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		91 593
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 800	109 881
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	78 174	7 795
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
VIII - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	96 974	117 676
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 96 974	- 26 083
IX - Participation des salariés		
X - Impôts sur les sociétés		
XI - Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	2 651 530	17 627
XII - Engagements à réaliser sur ressources affectées	88 756	1 723 936
XIII - TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	31 683 589	17 166 623
XIV - TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	32 582 826	17 653 916
EXCÉDENT OU DÉFICIT (XIII-XIV)	- 899 237	- 487 292

Évaluation des contributions volontaires en nature

Produits

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

Charges

Secours en nature
Mise à disposition de biens et services
Personnel bénévole

RÉALISÉ 2016 / BUDGET 2017

DÉPENSES	Budget 2016	Réalisé au 31/12/16	Budget 2017
Fonctionnement	4 425 474	4 857 463	3 608 903
Pôle administration et finances	1 790 849	2 082 197	2 077 137
Marketing	952 652	895 706	1 199 315
Communication	975 665	912 994	1 129 912
Manifestations	11 150 394	10 245 774	1 516 614
Actions internationales	1 718 932	1 471 243	1 726 553
Financement participatif	52 050	38 100	
Télévision	602 500	719 103	800 000
Pôle développement des A.P.S	1 573 504	1 319 756	1 595 362
Pôle haut niveau	8 959 668	9 668 675	2 586 753
Événementiel	298 858	283 060	312 388
Engagement à réaliser sur subv. CNDS			
Autre engagement à réaliser sur subv.		88 755	
TOTAL	32 500 546	32 582 826	16 552 937
RECETTES	Budget 2016	Réalisé au 31/12/16	Budget 2017
Fonctionnement	3 610 044	4 254 050	855 815
Cnds fonctionnement	4 500 000	4 500 000	4 500 000
Marketing	7 906 264	8 045 158	8 683 224
Manifestations	6 826 654	5 730 694	130 500
Actions internationales	1 210 900	1 198 358	1 295 900
Financement participatif	338 700	336 237	
Télévision	80 000	84 726	0
Pôle développement des A.P.S	321 454	250 422	273 954
Pôle haut niveau	6 710 739	4 635 366	813 544
Subventions CNDS utilisées		2 648 578	
TOTAL	31 504 756	31 683 589	16 552 937

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Comité national olympique et sportif français, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CNOSF à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Limoges, le 29 mars 2017,

Philippe BORDERE

Pour la SAS Auditeurs Associés
Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Comité national olympique et sportif français, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

• Rémunération du président du CNOSF

Personnes concernées : M. MASSEGLIA Denis, président du CNOSF

Nature de la convention : Conformément aux dispositions de l'article 11 de vos statuts, une rémunération est versée à certains dirigeants du Comité national olympique et sportif français.

Au titre de l'exercice 2016, une rémunération annuelle brute de 47 232 € a été versée.

Fait à Limoges, le 29 mars 2017,

Philippe BORDERE

Pour la SAS Auditeurs Associés
Commissaire aux Comptes

ACRONYMES

ACNO	ASSOCIATION DES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES	CSA	CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL
AFCNO	ASSOCIATION FRANCOPHONE DE COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES	CTOS	COMITÉ TERRITORIAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
AFLD	AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE	CTS	CONSEILLER TECHNIQUE SPORTIF
AMA	AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE	DAF	DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
AMF	ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	DAPS	DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
ANOF	ACADÉMIE NATIONALE OLYMPIQUE FRANÇAISE	DIGES	DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
APS	ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE	DTN	DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL
ASDTN	ASSOCIATION DES DIRECTEURS TECHNIQUES NATIONAUX	EASE	EUROPEAN ASSOCIATION OF SPORT EMPLOYERS
CAHN	COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU DU CNO SF	EOSE	EUROPEAN OBSERVATOIRE OF SPORT AND EMPLOYMENT
CAS	CHAMBRE ARBITRALE DU SPORT	ESS	ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
CDOS	COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	FOJE	FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE
CIJM	COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX MÉDITERRANÉENS	GIP	GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
CIO	COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE	IFOMOS	INSTITUT DE FORMATION DU MOUVEMENT SPORTIF
CMNCI	CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION	INSEP	INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE
CNDS	CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT	JOJ	JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE
CNO	COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE	MEDEF	MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE
CNOSF	COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS	MOP	MISSION D'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE
CNS	CONSEIL NATIONAL DU SPORT	OFAJ	OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE
CNSD	CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE	OIF	ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
COE	COMITÉS OLYMPIQUES EUROPÉENS	OSHN	OLYMPIQUE ET SPORT DE HAUT NIVEAU
COSMOS	CONSEIL SOCIAL DU MOUVEMENT SPORTIF	PPF	PROGRAMME DE PERFORMANCE FÉDÉRAL
CPNEF	COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU SPORT	RI	RELATIONS INTERNATIONALES
CPSF	COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS	ROCOG	RIO DE JANEIRO ORGANIZING COMMITTEE FOR THE OLYMPIC GAMES
CRDLA	CENTRE DE RESSOURCES DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT	SFMES	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE DU SPORT
CRJS	CENTRE RÉGIONAL JEUNESSE ET SPORT	SFTS	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSFUSION SANGUINE
CROS	COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	SGA	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

PARTENAIRES OLYMPIQUES INTERNATIONAUX





CNOSF

Maison du sport français | 1, avenue Pierre de Coubertin | 75640 Paris Cedex 13
Tél. : 01 40 78 28 00 | www.franceolympique.com

